

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 062-216207365-20240621-DEC2024_95-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR UNE FORMATION AU LOGICIEL INOE
POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société AIGA, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société AIGA (110 avenue Barthélémy Buyer – 69009 LYON) un bon de commande relatif à une prestation de formation au logiciel INOE, pour un montant de 1.170€.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 21 Juin 2024

DEC 2024_095



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

DGS